

Florian BLONDET
149, avenue de la Gare
83890 BESSE-SUR-ISSOLE
Tel : 07 63 11 05 17
florian.blondet@yahoo.com

Monsieur le Commissaire enquêteur
Hôtel de Ville
15, Boulevard Paul Bert
83890 BESSE-SUR-ISSOLE

Besse-sur-Issole, le 16 juillet 2025

Objet : Enquête publique sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU / Projet de parc photovoltaïque au lieu-dit « Thèmes » sur la commune de Besse-sur-Issole

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Etant de Besse-sur-Issole j'ai l'honneur de vous faire part de ma totale opposition à ce nouveau projet de parcs photovoltaïques au lieu-dit Thèmes et à la mise en compatibilité du PLU avec celui-ci.

Ce projet de trois nouveaux parcs photovoltaïques qui apparaît dans l'étude comme "tout beau tout vert" est à mes yeux un désastre écologique et un véritable danger pour l'écosystème local si il devait voir le jour.

Malgré la venue historique du chef coutumier papou Mundiya KEPANGA à Besse le 14 avril 2024 pour rencontrer des centaines de bessois afin de les alerter sur les dangers de la déforestation, je constate avec tristesse que malgré cette rencontre historique ce projet communal de parcs photovoltaïques est toujours d'actualité. C'est à mes yeux inconcevable et d'une incohérence totale.

La création de ces parcs va entraîner de nouveau la destruction de 20 précieux hectares de forêt délimités dans un "espace boisé classé à **préserv**er ou à **créer**" et situés en plein cœur d'un **réservoir de biodiversité** où le défrichement y est **interdit**.

Cela aura pour conséquences la destruction de centaines de milliers d'arbres et d'animaux (de l'insecte au mammifère, vulnérables **ou non**), l'altération irrémédiable des sols, la perturbation du cycle de l'eau, le réchauffement du milieu et le déséquilibre de tout un écosystème local et fragile. Sans compter l'offense à la beauté des lieux.

Ce projet ne répond donc selon moi à aucun intérêt environnemental mais qu'à des intérêts financiers et politiques !

Détruire un réservoir biologique pour implanter trois parcs de panneaux inertes en prétextant la transition énergétique et le bien pour la planète, est un non sens écologique et une erreur historique.

Laisser sous entendre en page 21 de ce rapport que ce projet est "nécessaire à la préservation de la biodiversité sur le long terme" tout en détruisant massivement un réservoir de biodiversité est une hérésie. Ce sont les arbres qui luttent contre le réchauffement climatique et qui préservent la biodiversité sur le long terme et non les parcs industriels photovoltaïques !

Je viens également porter à votre connaissance, Monsieur le Commissaire Enquêteur, de nombreuses anomalies que j'ai pu relever dans le rapport de présentation rédigé par l'urbaniste conseil Monsieur Xavier GUILBERT.

Vu l'ampleur de ce projet de 3 parcs en plein cœur de cette grande forêt, l'aire d'étude me paraît être en premier lieu très insuffisante et disproportionnée et se limite pratiquement qu'à l'emplacement même du projet sans prendre en compte suffisamment les espaces naturels et forestiers qui sont tout autour et qui vont être impactés durablement (Thèmes, Vau, Cocu, Les Narboussiers et Souroy). **Tout ces espaces constituent un seul et même écosystème forestier. Un seul et même réservoir de biodiversité.**

L'existence du parc photovoltaïque de 17 hectares au lieu-dit Les Narboussiers et de la zone agricole au lieu-dit Thèmes (entièrement clôturée et intensément cultivée) ne sont pas non plus pris en considération dans l'étude pour analyser l'impact global du projet sur cet écosystème.

Cette zone agricole est un marais temporaire de 30 ha et une **zone humide non reconnue** (car cultivée) qui est vidangée par l'homme depuis les temps anciens en drainant les eaux de surface vers un tunnel creusé sous la falaise appelé "Trou du Bœuf". L'eau qui sort de l'autre côté à Puget-Ville alimente le Grand Vallat. Cette zone humide asséchée il y a des siècles pour la culture de céréales est une perte terrible de biodiversité sur le plateau de Thèmes et aucune étude ne prend en compte cela.

La zone au sud-est dans l'aire d'étude est excentrée du projet et paraît juste être un moyen d'augmenter la surface de l'aire d'étude et "d'éviter" pour permettre in fine l'emplacement du projet aux lieux ciblés.

Mais le plus flagrant dans cette aire d'étude est la non prise en compte de la zone forestière située au nord entre le projet de l'est et de l'ouest et correspondant aux parcelles n° D 390, D 389 et D 394 du lieu-dit "Cocu" (prononcé «cocou» en provençal). Elle semble avoir été contournée et évitée volontairement.

Cette forêt de Cocu risque aujourd'hui d'être enclavée par 3 parcs dans sa partie supérieure.

Cette zone est une forêt privée qui fait la plus forte liaison entre les deux zones forestières ciblées par le projet de parcs et permet une importante continuité écologique entre Thèmes et la plaine viticole.

C'est aussi une forêt très ancienne, très dense et très riche en biodiversité qui est parcouru en son milieu par un cours d'eau exceptionnel.

Elle est également un réservoir de biodiversité et abrite un corridor écologique non identifié au PLU et dans l'étude : **les sources de Fontbelle et le cours d'eau "Ruisseau de Cocu" (voir pièces jointes)** qui sont également un réservoir de biodiversité et une trame bleue (Article R371-19 et L371-1 du Code de l'environnement).

Les eaux des deux sources de Fontbelle (43°19'18"N 6°09'19"E et 43°19'19"N 6°09'18"E) proviennent par résurgence de la nappe phréatique perchée du plateau de Thèmes et alimentent le Ruisseau de Cocu.

Dans la partie amont de ce cours d'eau elles créent dans leur écoulement de magnifiques vasques pétrifiées recouvertes de tufs calcaires. Ce tuf, très fragile et très rare dans les environs, abritent des cyanobactéries et des micros-algues spécifiques.

Ces eaux de sources profitent principalement à toute une biocénose et sont un élément majeur de l'écosystème forestier. Elles sont aussi exploitées pour l'alimentation en eau potable du domaine historique de Fontbelle (parcelle n° D 391) et exploitées par quelques agriculteurs pour l'irrigation de cultures maraîchères et viticoles, ce qui représente un enjeu d'intérêt général non négligeable.

Le ruisseau de Cocu, qui abrite toute une vie aquatique, traverse ensuite la plaine agricole des lieux-dits Plane Magdeleine et Les Molières et rejoint l'Issole dont il est l'un des nombreux affluents.

Ces sources et ce ruisseau, en tant que corridor écologique linéaire, assurent ainsi des connexions indéniables entre les différentes parties de cette grande forêt de Thèmes et offrent aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie.

Elles représentent ainsi un enjeu hydraulique majeur qui n'est pas identifié dans l'étude.

Le projet de 3 parcs étant situé en plein cœur de cette grand forêt et à proximité directe de ces sources et de ce ruisseau, ces parcs vont inévitablement perturber cette connexion ainsi que le cycle de vie et le déplacement de toutes les espèces, qu'elles soient vulnérables ou non.

En second lieu l'étude hydrogéologique et hydrologique présentées dans ce rapport sont totalement insuffisantes et en partie incorrectes.

Monsieur GUILBERT qui utilise à tort le mot "ravin" pour définir à la fois les vallées et les cours d'eau au nord de l'étude est totalement passé à côté des sources de Fontbelle et du Ruisseau de Cocu qu'il nomme "ravin BV2". **Cela montre son ignorance totale sur le sujet et le manque évident d'étude dans le projet.**

Il identifie également comme seule source la plus proche une source au lieu-dit La Rouvière à Carnoules à une distance de 700 mètres du projet (**en réalité 1300 m**) en s'appuyant sur la base de donnée ADES alors que les sources de Fontbelle sont situées juste en contrebas à une distance d'à peine **120 mètres du projet de l'est et 385 mètres du projet de l'ouest (voir pièces jointes). Sans compter la seconde bande OLD complémentaire qui réduit à l'est la distance de 120 m à 70 m (voir carte des mesures de défendabilité) !!**

Cependant il a pu constater un ouvrage hydraulique "OH1" (un pont) dans le ruisseau de Cocu au droit de la parcelle privée n° D 388, ce qui signifie qu'il s'est rendu sur place mais n'a pas réalisé que c'est un vrai cours d'eau et non un "ravin".

Il n'a pas juger bon non plus de remonter ce cours d'eau et de l'observer plus attentivement, il aurait pu y voir notamment les sources de Fontbelle qui coulent toute l'année.

Le Ruisseau de Cocu est pourtant permanent une grande partie de l'année et bien visible dans la plaine agricole.

Il est aussi connu des locaux et référencé sur le plan cadastral (cadastre.gouv.fr), la carte des cours d'eau de la DDTM du Var et des actes anciens.

Sur le plan hydrologique et hydrogéologique, la zone n'est donc pas favorable à l'implantation de parcs photovoltaïques au sol étant donné l'enjeu majeur par rapport aux sources de Fontbelle, au Ruisseau de Cocu et à la nappe qui sont situés juste en dessous du projet !

En effet, les panneaux solaires du projet vont accélérer le ruissellement des fortes pluies bénéfiques vers les ravins (entraînant en même temps une forte érosion des sols), réchauffer considérablement le milieu et assécher les sols en profondeur. Ce phénomène contre nature additionné à la destruction de la forêt provoquera une diminution notable de l'infiltration de l'eau vers la nappe, un assèchement probable de celle-ci et un important bouleversement des structures géologiques profondes.

Les sources de Fontbelle et le Ruisseau de Cocu, qui sont directement connectés à cette nappe, seront alors fortement affectés et la biocénose aussi.

En comparaison les arbres eux permettent par leurs racines l'infiltration de l'eau jusqu'à cette nappe.

Ils freinent les fortes pluies par leurs feuilles et limitent le ruissellement, permettent ainsi une meilleure infiltration de l'eau vers la nappe, ils épurent les eaux de pluie, préservent l'humidité du sol et de l'air (évapotranspiration), abritent la faune et la flore, absorbent le dioxyde de carbone, produisent l'oxygène et la matière organique...

Le projet de pâturage dans l'enceinte et aux abords des parcs est également un danger pour la qualité des eaux de sources et pour la vie aquatique du Ruisseau de Cocu : les eaux de ruissellement, une fois souillées par les déjections de moutons sur les deux sites, vont inévitablement tomber dans les sources et le ruisseau provoquant ainsi une forte contamination (voir la carte des écoulements généraux en page21).

Quant aux prospections d'expertises réalisées par ECOTER celles-ci se limitent uniquement à cette aire d'étude sans prendre en compte la biocénose tout autour notamment au niveau des sources de Fontbelle et du Ruisseau de Cocu qui sont à proximité directe.

Elles ont été réalisées sur quelques jours à peine en fonction uniquement de la vulnérabilité de certaines espèces et non en fonction de toutes les espèces et du fonctionnement écosystémique qui sont d'une importance capitale si ce n'est tout l'enjeu de l'expertise écologique.

Elles ont aussi été réalisées en majeure partie dans la bande OLD et les zones de garrigues basses par facilité et beaucoup moins dans les milieux de sous-bois qui sont plus difficile d'accès.

Cette expertise est donc dès le départ incomplète et les cartes le démontrent.

Par rapport aux mammifères, amphibiens et insectes, les prospections ont été insuffisantes en terme de temps. 10 jours par exemple pour étudier tous les insectes sur 70,4 hectares relève du miracle.

3,5 jours à peine entre juillet et août aux mois les plus chauds pour étudier tous les autres mammifères est illusoire tout en sachant qu'ils se déplacent sur de grandes distances et sont discrets.

4 nuits à peine sur toute une année pour étudier tous les amphibiens est dérisoire, tout en sachant qu'un grand nombre de ces espèces transitent vers les sources de Fontbelle et le Ruisseau de Cocu ! Seule la petite mare dans la bande OLD a été prise en compte...

L'étude sur une seule journée des fonctionnalités écologiques est vraiment minimaliste par rapport à un tel projet de destruction de la forêt. La zone d'étude rapprochée n'a pas été étudiée. **Si ça avait été le cas l'expert aurait évoqué ces sources et ce cours d'eau qui constituent une trame bleue...**

Toutes les espèces d'insectes inféodées aux milieux boisés dans la zone du projet ont été occultées. Seul compte apparemment les espèces d'insectes inféodées aux milieux ouverts à semi-ouverts présentes dans la bande OLD.

Il n'y aurait donc que la Lucane cerf-volant dans le milieu boisé (localisée sur la carte à un seul endroit à l'ouest) et deux espèces de Capricorne situées comme par hasard hors de la zone d'étude immédiate et non localisées sur la carte. Il n'y a quasiment pas eu de prospections dans la zone d'étude rapprochée.

Le milieu forestier en question regorge pourtant dans son sol, sa litière et ses arbres des milliers d'espèces d'insectes et autres arthropodes qui constituent **l'essentiel des espèces forestières** et sont un rouage central dans cet écosystème forestier menacé.

Toute cette biodiversité entomologique de sous-bois, qui se compte en millions d'insectes, n'est donc pas prise en compte et c'est regrettable vu l'ampleur du projet !

Il est également très étonnant de voir sur la carte à la page 96 que le *Cryptops lobé*, espèce vulnérable localisée par un seul point, est présent dans toute la partie sud-est de la zone d'étude et non dans les parties voisines ciblées par le projet alors que ce sont exactement les mêmes taillis mésoméditerranéen de Chêne vert avec litières, repaires pierreux et boisements ombragés identiques !

Cela me semble être, Monsieur le Commissaire enquêteur, une possible diversion par rapport aux enjeux pour permettre in fine la "compensation" par "l'évitement".

Par ailleurs ce projet ne propose aucunes compensations, il ne fait qu'éviter en réalité la bande OLD qui est par nature inexploitable et dépendante des activités humaines. Cette bande étroite, manifestement très riche en biodiversité, semble donc tomber à pic pour justifier l'emplacement du projet !

Les 10 espèces de mammifères ont été observées sur 3,5 jours seulement en une année et aux mois les plus chauds. L'utilisation de la zone d'étude par chaque espèce n'est donc pas du tout représentative notamment par rapport au Loup gris. Il est probable que celui-ci soit une espèce régulière au même titre que la Genette. Il n'y a pas de carte dans le rapport permettant de voir précisément où les espèces ont été localisées.

L'étude des peuplements forestiers, de la flore, des reptiles, des oiseaux et des chiroptères semble être un peu plus complète mais comporte néanmoins de nombreux manquements.

Sur les 64 espèces d'oiseaux identifiées 51 sont apparemment jugées sans importance alors qu'une grande partie de ces oiseaux sont probablement protégés par la loi et menacés par les activités humaines.

Toutes réunies dans cet écosystème ces 51 espèces "banales" ont sûrement un plus grand intérêt écologique que quelques espèces vulnérables isolées ! Toutes les espèces ont leur place dans l'écosystème et chacune à son importance, qu'elles soient vulnérables ou non. Ce qui fait la richesse d'un écosystème c'est la diversité des espèces !

Par rapport aux 13 espèces seulement prises en compte, il y a notamment dans toutes les zones ciblées par le projet une présence régulière de migrateurs comme la Tourterelle des bois et l'Engoulevent d'Europe.

Peu de couples de ces espèces ont été localisés ce qui est révélateur de leur fragilité et de la nécessité de préserver leur habitat de tout projet.

Les zones de nidification de la Fauvette pitchou et de l'Alouette lulu sont aussi bien trop proches du projet qui risque de faire fuir ces espèces. La Fauvette pitchou identifiée au nord-ouest du projet est une espèce en danger protégée par la loi qui peut nicher potentiellement dans toute la zone du projet au niveau des garrigues basses et pas uniquement au bord de la falaise où elle a été identifiée. Elle est sédentaire mais n'est pas statique. Le projet va donc détruire son habitat alors qu'elle représente un enjeu fort en terme de vulnérabilité.

Il y a également plusieurs axes migratoires au dessus du projet, ce qui est problématique par rapport au miroitement des panneaux solaires qui va désorienter les oiseaux migrateurs et impacter les réseaux de migration. La zone du projet va donc devenir une zone défavorable pour leur migration en plus de celle du parc existant.

De nombreuses espèces de chauve-souris ont été identifiées dans tous les habitats de la zone ciblée par le projet, ce qui indique que l'écosystème est encore bien équilibré. Leur présence reflète aussi la qualité de la ressource alimentaire en insectes dans la zone, **principalement en sous-bois où la biodiversité entomologique n'a pas été prospectée ni étudiée sur le plan écosystémique.**

Il est donc d'une importance capitale que cette forêt qui constitue une grande partie de leur habitat ne soit pas défrichée. A noter que les chauves-souris sont toutes protégées et qu'il est interdit de détruire, d'altérer ou de détériorer leurs habitats (article L.411-1 du Code de l'environnement).

La zone d'étude rapprochée n'a quasiment pas été prospectée alors qu'il y a un certain nombre d'espèces au niveau des sources de Fontbelle et du Ruisseau de Cocu dont le Minioptère de Schreibers, l'Oreillard gris et le Murin de Daubenton qui affectionnent ce type de milieu...

Les gîtes potentiels localisés dans la falaise au nord-ouest sont bien trop proche du projet et vont être impactés à coup sûr par la destruction des habitats à proximité directe. Les vibrations et le bruit émis par les travaux de défrichement et de construction vont aussi les affecter.

Il est probable que d'autres gîtes potentiels aient été oubliés notamment dans la falaise au nord-est à proximité des sources de Fontbelle et dans les milieux de sous-bois par rapport aux espèces arboricoles.

En troisième lieu le projet est situé dans un secteur soumis à un aléa feu de forêt **très fort** que Monsieur GUILBERT ne semble pas ignorer mais qu'il ne prend pas vraiment en considération.

Il écarte en fait dès le départ tout risque de feu en justifiant cela par le bon entretien de la bande OLD et la présence de citernes et réserves. Ce sont des choses très utiles mais qui n'empêcheront jamais un feu de se répandre en cas de fort mistral, de sécheresse et de forte chaleur (règle des "3x30"). On le constate maintenant tous les ans dans le Var.

Le projet de parcs en lui même est selon moi un risque aggravant d'incendie du fait de l'anthropisation, des installations électriques, de l'augmentation des températures locales provoquée par la destruction de la forêt et du fait du rayonnement des panneaux solaires.

Il ne faut pas oublier que cette grande forêt a déjà brûlé en partie en 1991 à l'endroit même du projet et presque en totalité en 1960.

En quatrième lieu, la durée d'exploitation de la centrale serait d'environ 40 ans et son démantèlement total serait prévu à l'issue. Cependant rien ne dit que les panneaux usés ne seront pas remplacés par de nouveaux plus durables, ce qui rendrait ainsi cette exploitation éternelle à l'échelle humaine.

Cette pseudo-promesse de démantèlement total ne tient donc pas la route dans un monde où le capitalisme règne en maître et dévore toutes les ressources naturelles.

Au vu de toutes les observations rapportées ci-dessus je propose donc à ce jour, Monsieur le Commissaire enquêteur, que ce projet écocidaire et orienté soit abandonné dans sa totalité.

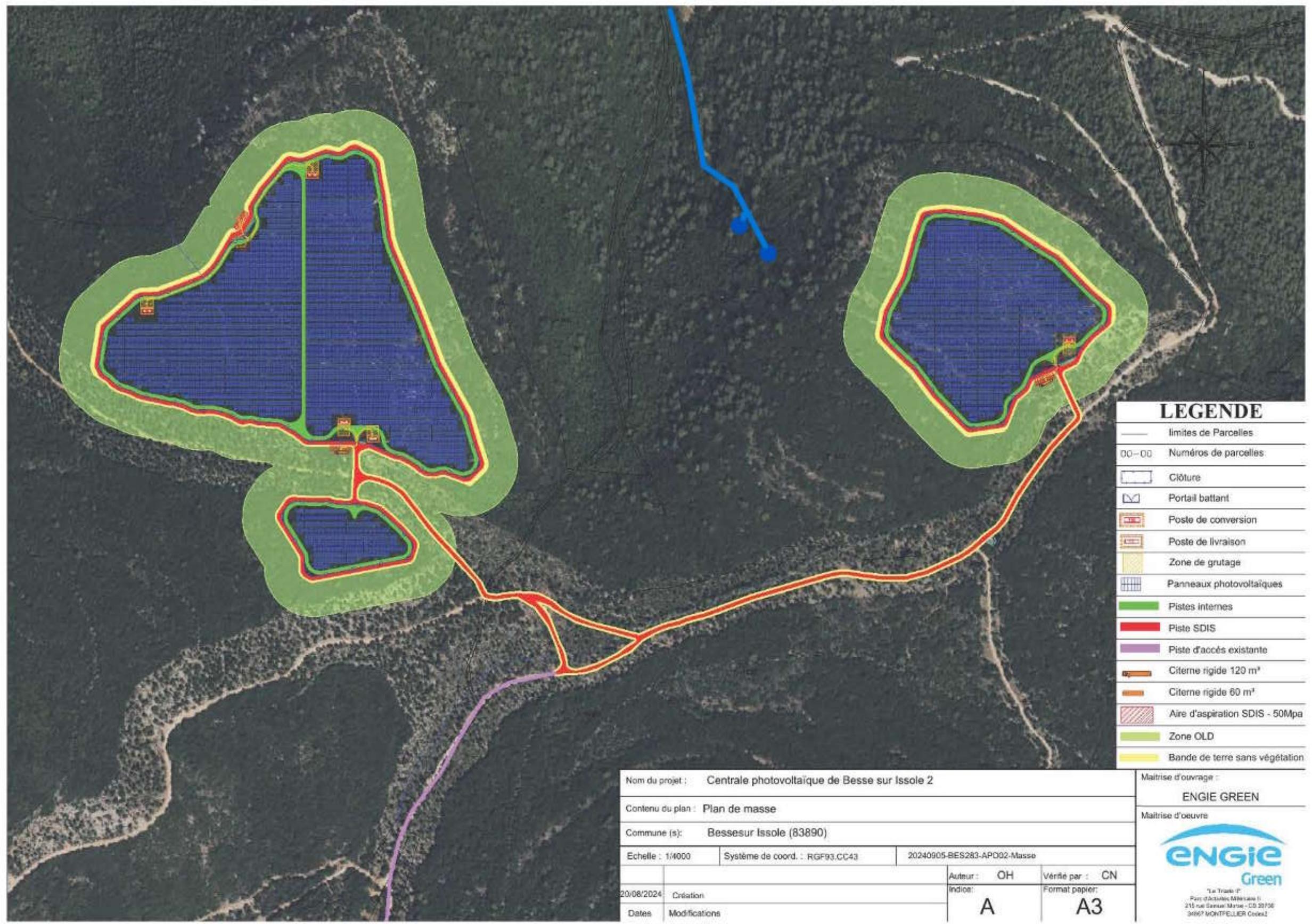
Un arbre valant bien plus qu'un panneau inerte je propose que la commune, à la place de détruire la forêt et la biodiversité, plante plutôt des milliers d'arbres sur son territoire pour lutter contre le réchauffement et le dérèglement climatique.

Je propose également à la commune d'installer dès maintenant et dans la mesure du possible des panneaux solaires sur chaque toit de bâtiments communaux et d'installer également des ombrières photovoltaïques au dessus de tous les parkings goudronnés du village.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à mes observations et en espérant que vous en tiendrez compte, je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire enquêteur, à l'assurance de ma très haute considération.

Florian BLONDET



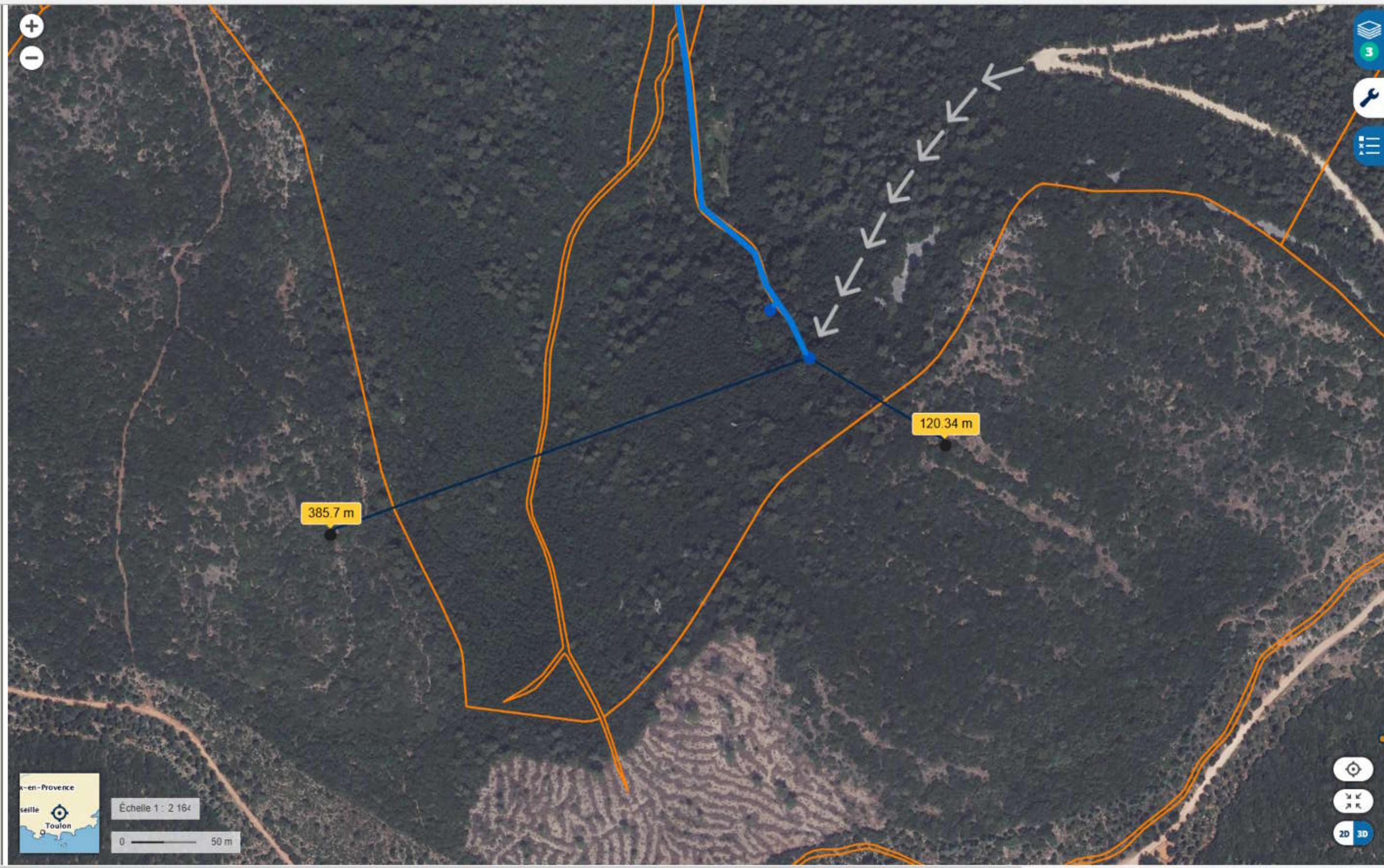


LEGENDE

	limites de Parcelles
00-00	Numéros de parcelles
	Clôture
	Portail battant
	Poste de conversion
	Poste de livraison
	Zone de grutage
	Panneaux photovoltaïques
	Pistes internes
	Piste SDIS
	Piste d'accès existante
	Citerne rigide 120 m³
	Citerne rigide 60 m³
	Aire d'aspiration SDIS - 50Mpa
	Zone OLD
	Bande de terre sans végétation

Nom du projet : Centrale photovoltaïque de Besse sur Issole 2		Maitrise d'ouvrage :	
Contenu du plan : Plan de masse		ENGIE GREEN	
Commune (s) : Besse sur Issole (83890)		Maitrise d'oeuvre :	
Echelle : 1/4000			
Système de coord. : RGF93.CC43		20240905-BES283-AP002-Masse	
		Auteur : OH	Vérifié par : CN
		Indicé : A	Format papier : A3
Dates	Modifications		

Le Travaux
 Parc d'Activités Médiavale II
 215 rue Jeanne d'Arc - CS 20756
 34097 MONTPELLIER Cedex 2



- OUTILS** ✕
- 3** Outils principaux ▾
 - Mesures ▴
 - Mesurer une distance
 - Mesurer une surface
 - Établir un profil altimétrique
 - Calculer une isochrone NEW
 - Mesurer un azimut
 - Importer des données ▾
 - Signaler une anomalie dans les données ▾

Var-en-Provence

seille

Toulon

Échelle 1 : 2 164

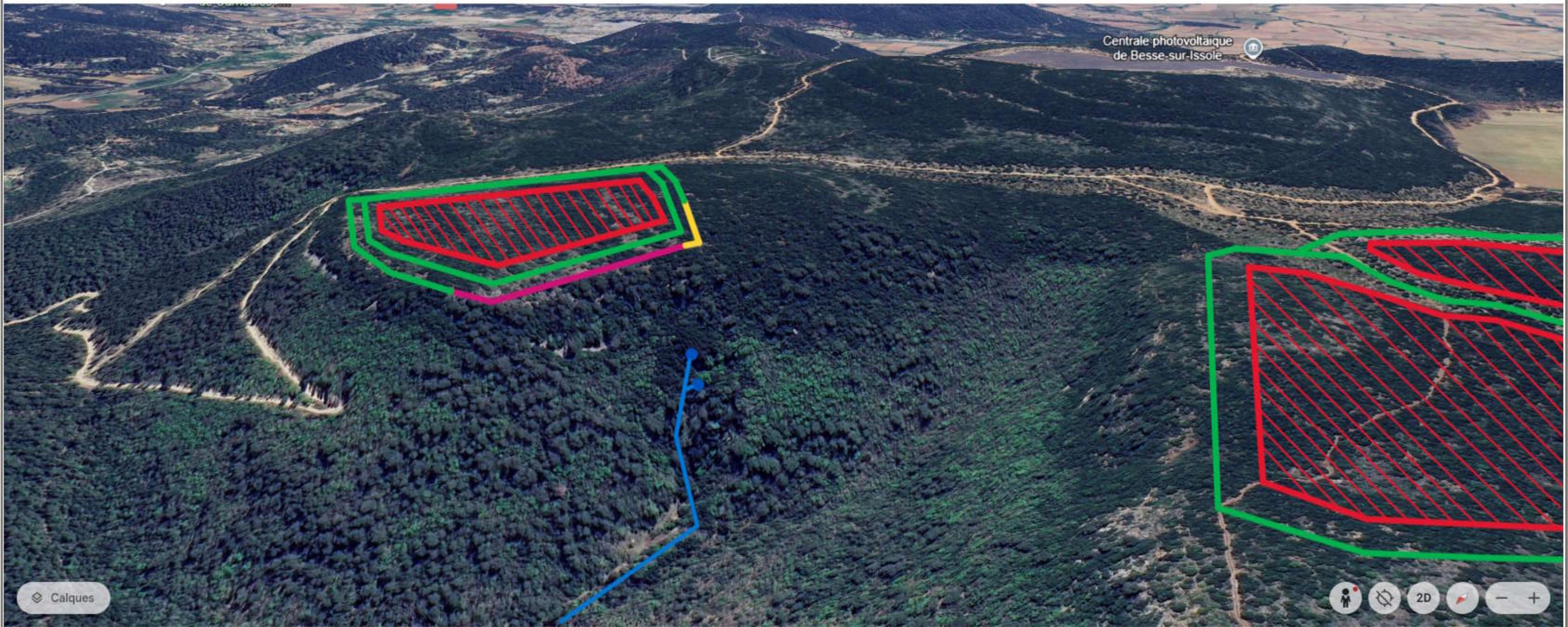
0 — 50 m

📍

🔍

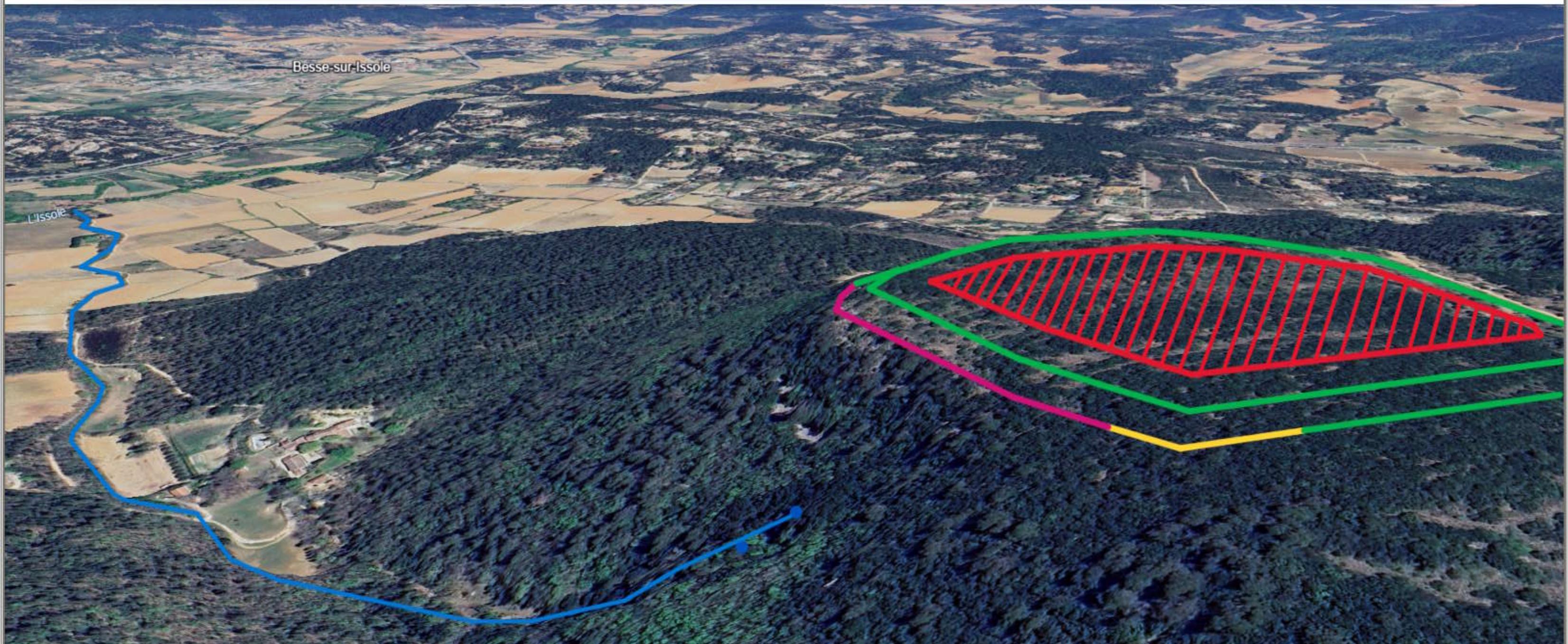
🔍

2D 3D



Besse-sur-Issole

L'Issole





13 2 2025

Source supérieure



13 2 2025

Source inférieure



Ruisseau de Cocu



13 2 2025



Ruisseau de Cocu





8 - BESSE-sur-ISSOLE - Sous bois à la source de Fontbelle
La source de Fontbelle est un site enchanteur qui attire
chaque année de nombreux excursionnistes. Son eau,
très chargée en carbonate de chaux forme de très
belles pétrifications